



10958/20

(OR. en)

PRESSE 23
PR CO 23

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3769^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 21 septembre 2020

Président

Josep Borrell

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Biélorussie.....	3
Libye	3
Relations UE-Union africaine	4
Questions d'actualité	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Protocole à l'accord euro-méditerranéen avec la Tunisie	5
– Rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive	5
– Soutien à la paix et au développement en Afghanistan	5
– Cour des comptes européenne - Soutien de l'UE en faveur du Maroc.....	5
– Accord-cadre de participation entre l'UE et le Pérou	6
– Dialogue entre Belgrade et Pristina et l'UE (budget).....	6
– Libye - mesures restrictives	6
– Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine - Transposition des mesures des Nations unies	6

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Instruments de capital-risque de l'UE en gestion centralisée	7
--	---

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Informations classifiées de l'UE – visites d'évaluation de la sécurité.....	7
---	---

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Biélorussie

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la Biélorussie, au cours duquel il a réaffirmé que l'UE ne reconnaît pas le résultat de l'élection tenue au mois d'août en Biélorussie, étant donné qu'elle n'avait été ni libre ni régulière.

Les ministres ont pris acte de la détermination et de la persévérance dont la population biélorusse a fait preuve en dépit de la répression; ils ont exprimé leur profonde solidarité à leur égard dans leurs aspirations démocratiques et leur appel en faveur de la tenue d'un nouveau scrutin libre et régulier sous la supervision de l'OSCE.

Les ministres ont déclaré soutenir fermement la souveraineté et l'indépendance de la Biélorussie et ont appelé tous les partenaires internationaux à ne pas interférer dans ses affaires intérieures.

La question des sanctions a également été débattue et les ministres ont réaffirmé la volonté politique d'adopter de nouvelles mesures restrictives dès que possible.

Enfin, le Conseil a passé en revue, d'une façon plus générale, les relations de l'UE avec la Biélorussie et, dans ce contexte, il a débattu de l'octroi d'un éventuel soutien financier supplémentaire à la société civile et aux médias indépendants.

Libye

Le Conseil a débattu des derniers développements intervenus en Libye à la suite des annonces faites le 21 août 2020 par le président du Conseil présidentiel, Fayez al-Serraj, et le président de la Chambre des représentants libyenne, Aguila Saleh, sur la voie à suivre pour sortir de la crise libyenne.

Les ministres ont recensé les principales priorités suivantes: la conclusion d'un accord de cessez-le-feu permanent et durable dans le cadre du processus mené sous l'égide des Nations unies, la levée du blocus pétrolier dans tout le pays et la reprise du dialogue politique.

Les ministres ont également évoqué les résultats de l'opération IRINI lancée récemment dans le cadre de la mise en œuvre de l'embargo des Nations unies sur les armes.

En outre, le Conseil a adopté de nouvelles sanctions visant deux personnes et trois entités qui portent atteinte à la paix et à la sécurité en Libye, violent l'embargo sur les armes ou commettent des violations des droits de l'homme.

Relations UE-Union africaine

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les relations de l'UE avec ses homologues de l'Union africaine et sur les moyens de renforcer les relations avec l'Afrique à moyen et à long terme, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

Les ministres sont convenus de définir des priorités stratégiques communes afin d'ouvrir la voie à la coopération au cours des dix prochaines années, et de mettre l'accent sur des résultats tangibles, dans l'esprit de l'approche de l'"équipe d'Europe".

Dans ce contexte, le Conseil a également été informé de l'état d'avancement des négociations post-Cotonou.

Questions d'actualité

Dans le cadre de l'examen des questions d'actualité, les ministres ont eu l'occasion d'être informés sur la situation au Venezuela et sur les résultats de la dernière réunion du groupe de contact international. Les ministres ont estimé d'un commun accord que la communauté internationale devait tout mettre en œuvre pour aider les Vénézuéliens à trouver une solution pacifique et démocratique à la crise actuelle, ainsi que pour répondre aux besoins urgents de la population.

En ce qui concerne la Russie, le haut représentant a évoqué l'empoisonnement de M. Navalny et la nécessité que soit menée d'urgence une enquête internationale en toute transparence et en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les ministres ont pris acte de la difficulté de la situation au Liban et souligné leur solidarité avec la population libanaise, en insistant sur la nécessité que soit rapidement formé un nouveau gouvernement.

Le haut représentant a communiqué aux ministres des informations sur la vidéoconférence qu'ont tenue le 14 septembre les dirigeants de l'UE et de la Chine, en mettant l'accent sur l'état d'avancement des négociations sur l'accord global sur les investissements ainsi que sur la situation en matière de droits de l'homme.

Enfin, les ministres ont brièvement évoqué la situation en Méditerranée orientale dans la perspective de la prochaine réunion du Conseil européen. Tout en reconnaissant qu'un certain nombre de mesures positives ont été prises récemment, les ministres ont invité la Turquie à prendre de nouvelles mesures pour apaiser la situation.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Protocole à l'accord euro-méditerranéen avec la Tunisie

Le Conseil a approuvé la version irlandaise de la décision relative à la signature et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen instituant une association entre l'UE et la Tunisie, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'UE.

Rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a approuvé le rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, qui porte sur les activités menées en 2019.

Soutien à la paix et au développement en Afghanistan

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Key elements for sustained international support to Peace and Development in Afghanistan" (Principaux éléments pour la poursuite du soutien international à la paix et au développement en Afghanistan), qui résulte des négociations menées avec des donateurs internationaux partageant les mêmes valeurs en ce qui concerne l'Afghanistan, tels que les Nations unies, la Banque mondiale, l'Australie, le Canada, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Cour des comptes européenne - Soutien de l'UE en faveur du Maroc

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport spécial n° 09/2019 de la Cour des comptes intitulé "Soutien de l'UE en faveur du Maroc: peu de résultats à ce jour". Le rapport constate l'effet limité de la visibilité de l'aide de l'UE au Maroc et appelle à améliorer le ciblage dans le budget alloué au soutien en faveur du Maroc.

Accord-cadre de participation entre l'UE et le Pérou

Le Conseil a adopté une décision autorisant le haut représentant à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'UE et la République du Pérou établissant un cadre pour la participation de ce pays à des opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accord-cadre de participation").

Dialogue entre Belgrade et Pristina et l'UE (budget)

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2020/489 du Conseil portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux.

Le 2 avril 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/489 portant nomination de M. Miroslav Lajčák en tant que représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux. Cette décision tient compte de la relance du dialogue entre Belgrade et Pristina en juillet 2020 et modifie le budget en conséquence.

Libye - mesures restrictives

Le Conseil a décidé ce jour d'imposer des mesures restrictives ciblées à l'encontre de deux personnes responsables d'atteintes aux droits de l'homme en Libye et de trois entités impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes des Nations unies mis en place en Libye. Ces personnes et entités seront ajoutées à la liste de l'UE des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives liées au conflit libyen. Les sanctions imposées consistent en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et un gel des avoirs pour les personnes physiques, et en un gel des avoirs pour les entités. En outre, il est interdit aux personnes et aux entités de l'UE de mettre des fonds à la disposition des personnes et entités inscrites sur la liste. Ces nouvelles désignations portent désormais à 17 le nombre de personnes auxquelles l'UE interdit d'entrer sur son territoire et à 21 et 19 respectivement le nombre de personnes et d'entités dont elle a gelé les avoirs.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine - Transposition des mesures des Nations unies

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine, ainsi qu'un règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Instruments de capital-risque de l'UE en gestion centralisée

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 17/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Instruments de capital-risque de l'UE en gestion centralisée: un meilleur encadrement s'impose".

AFFAIRES GÉNÉRALES

Informations classifiées de l'UE – visites d'évaluation de la sécurité

Conformément à l'article 16, paragraphe 1, point c), des [règles de sécurité du Conseil](#), le Conseil a approuvé un programme annuel de visites d'évaluation de la sécurité recommandé par le comité de sécurité.

L'objectif de ces visites est d'évaluer l'effet de mesures mises en œuvre en vue d'assurer la protection d'informations classifiées de l'UE dans les États membres, certains organes, agences et entités de l'UE, ainsi que dans des États tiers et des organisations internationales.
